

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par
M. Chenu
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 34 et 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vie politique et le principe de la démocratie doivent pleinement vivre et ne pas être conditionnés à la présentation d'un statut vaccinal. Cela reviendrait à exclure des citoyens de la vie politique et donc de leur participation à la démocratie. Ce n'est absolument pas acceptable.

Par conséquent, cet amendement vise à protéger la vie démocratique de notre pays alors qu'une élection présidentielle doit avoir lieu dans quelques mois.